



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Sous-direction de l'enseignement supérieur</p> <p>78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service</p> <p>DGER/SDES/2024-350</p> <p>27/06/2024</p>
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 7

Objet : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA spécialité « Développement et animation de projets territoriaux »

Destinataires d'exécution

DRAAF- DAAF
SRFD- SFD
Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles
IEA
CNEAP
UNMFREO
UNREP

Résumé :

Textes de référence :

Arrêté du 1er août 2023 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole spécialité "développement et animation de projets territoriaux (DATR)

La présente note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSA spécialité « Développement et animation de projets territoriaux ».

Les modalités décrites ci-dessous seront appliquées à partir de la session d'examen 2027.

Luc MAURER

Le directeur général adjoint, chef du service de l'enseignement technique

Note de service relative à la définition des épreuves et des modalités d'évaluation des capacités professionnelles du BTSA DATR

Partie 1 : Dispositions communes à l'ensemble des BTSA

1.1 Conditions de délivrance du diplôme

L'examen du brevet de technicien supérieur agricole comporte huit épreuves obligatoires qui permettent de vérifier l'atteinte des capacités du référentiel de compétences. Parmi ces épreuves, trois concernent les capacités du tronc commun à l'ensemble des BTSA et cinq les capacités professionnelles propres à la spécialité.

L'organisation des épreuves prend en compte les différentes modalités de mise en œuvre de la certification. L'examen est organisé selon diverses possibilités :

- Par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF).
- En évaluations ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.
- Par des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à mettre en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) dans le cadre d'une organisation semestrialisée telle que définie à l'article D811-139-5 du code rural et de la pêche maritime.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves. Une moyenne inférieure à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à six sur vingt à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire.

Si la moyenne générale est comprise entre neuf et dix sur vingt et si le candidat a une moyenne supérieure à dix pour l'ensemble des épreuves professionnelles et ne présente aucune note inférieure à six pour chacune des épreuves E4 à E8, le jury peut décider, au vu des éléments d'appréciation à sa disposition, soit d'attribuer des points supplémentaires et de déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner.

Le diplôme peut aussi être obtenu par la validation des acquis de l'expérience.

1.2 Principes de mise en œuvre de l'évaluation

Quelles que soient les conditions de mise en œuvre des évaluations (ponctuelles terminales ou en cours de formation dans un cadre « classique » ou semestrialisé), celles-ci reposent sur l'évaluation des **capacités** telles que définies dans le référentiel de compétences et précisées par des **critères** sur lesquels les évaluateurs vont se baser pour mesurer le degré de maîtrise des différentes capacités par le candidat.

Capacités : L'organisation du référentiel de compétences détermine deux niveaux de capacités :

- Les capacités globales qui correspondent aux blocs de compétences
- Les capacités intermédiaires qui déclinent la capacité globale en autant de composantes et qui font l'objet de la mise en œuvre d'une évaluation certificative (ECCF ou EPT).

Chaque capacité intermédiaire est affectée d'un coefficient 1.

Critères : Les critères d'évaluation sont intégrés au référentiel d'évaluation et à ce titre sont réglementaires. La liste de ces critères est exhaustive. Ils correspondent à des qualités générales attendues, non directement observables ou mesurables.

Les critères devront être complétés dans les **grilles d'évaluation** des ECCF par des **indicateurs**, définis par l'équipe pédagogique. Des indicateurs sont également présents dans les grilles nationales pour les évaluations terminales.

Indicateurs : Les indicateurs sont des éléments observables ou mesurables adaptés au contexte spécifique à la situation d'évaluation.

Grille d'évaluation : La grille d'évaluation est un outil important de formalisation et de contractualisation tant avec les apprenants qu'avec le jury. Elle précise ce qui est attendu, rappelle les critères d'évaluation à prendre en compte. Elle fournit des renseignements sur les indicateurs mobilisés dans la situation d'évaluation proposée. Elle contribue à la fiabilité de l'évaluation.

Chaque capacité intermédiaire évaluée fait l'objet d'une grille d'évaluation critériée. Pour les ECCF, une trame de grille est donnée en **annexe 6**.

Les ECCF sont conduites dans le cadre de **situations d'évaluation** (SE) définies par les équipes à partir des capacités à évaluer, en s'appuyant sur les critères du référentiel d'évaluation.

Situation d'évaluation : Une situation d'évaluation est composée de deux types d'éléments :

- un contexte professionnel ou social ;
- des consignes (ou un questionnement) articulées au contexte, qui précisent ce qui est attendu du candidat.

Une situation d'évaluation peut être le support d'une ou plusieurs ECCF permettant ainsi d'évaluer plusieurs capacités pouvant appartenir à des blocs différents. Dans ce cas, la grille d'évaluation comporte autant de parties que de capacités évaluées.

Dans le cadre particulier du dispositif semestrialisé, à chaque unité d'enseignement (UE) correspond une situation d'évaluation (SE) qui permet de valider une ou plusieurs capacités.

Partie 2 - Indications de cadrage dans le cas du BTSA « DATR »

2.1. Présentation des huit épreuves et des trois modalités possibles de certification

Epreuves	Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Modalités d'évaluation			Coefficients	
			Candidats en CCF (1)	Candidats hors CCF (2)	Candidats dans la modalité du BTSA semestrialisé (3)		
Tronc commun	E1	B1	S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	EPT		ECCF	1
	E2	B2	Construire son projet personnel et professionnel	ECCF	EPT	ECCF	1
	E3	B3	Communiquer dans des situations et des contextes variés	ECCF	EPT	ECCF	1
Domaine professionnel	E4	B4	Conduire un diagnostic de territoire préalable à un projet	ECCF	EPT	ECCF	1
	E5	B5	Mettre en place la communication professionnelle d'un projet ou d'une structure	ECCF	EPT	ECCF	1
	E6	B6	Organiser le travail pour les activités d'une structure	ECCF	EPT	ECCF	1
	E7	B7	Conduire un projet de territoire ou de structure	EPT		ECCF	1
	E8	B8	Accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets	EPT		ECCF	1

2.2. Epreuves ponctuelles terminales communes à tous les candidats en CCF et aux candidats hors CCF

Epreuve E7 : « Conduite d'un projet de territoire ou de structure »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 7, « Conduire un projet de territoire ou de structure ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C7.1 Élaborer une stratégie de réalisation d'un projet	Appropriation de la commande Prise en compte des potentiels et limites pour la conduite du projet Cohérence de la proposition
C7.2 Mettre en œuvre un projet	Pertinence de la planification opérationnelle Mise en œuvre des procédures de suivi Adaptation dynamique au déroulement du projet Mobilisation des partenaires
C7.3 Conduire l'évaluation d'un projet	Adaptation du processus d'évaluation du projet Pertinence des outils/critères/indicateurs Pertinence de l'analyse
C7.4 Communiquer dans un projet	Sélection des informations Adaptation de la communication mise en œuvre

Cette épreuve ponctuelle terminale orale individuelle de 40 minutes prend la forme d'un dossier produit par le candidat suivi d'un oral.

Elle évalue la participation du candidat à la mise en œuvre et l'analyse d'un projet conduit dans l'organisation du secteur de l'animation et du développement des territoires dans laquelle il a réalisé une ou plusieurs périodes de formation (en stage ou en apprentissage). Les organisations supports peuvent être indifféremment des institutions, des collectivités territoriales, des structures associatives ou des entreprises privées. De même la conduite de projet développée peut concerner tant des actions dans laquelle l'organisation assure la coordination d'un projet collectif que d'autres portant sur la mise en œuvre d'une nouvelle offre par une structure pour le territoire.

La conduite de projet présentée a une relation étroite avec le référentiel d'activités et les situations professionnelles significatives du champ de compétences « conduite d'un projet de territoire ou de structure ».

Le candidat est évalué, à travers les critères d'évaluation, sur sa capacité à concourir à la conduite d'un projet en réponse à un besoin du territoire concrétisé par une commande d'une organisation publique ou privée. Selon la nature et la portée du projet, le candidat peut assurer l'intégralité de sa maîtrise d'œuvre ou au contraire se limiter à certaines des activités. La participation active, ciblée sur certaines activités du candidat ne doit pas l'amener à restreindre sa présentation à celles-ci, il s'agit bien de présenter l'intégralité de la conduite du projet en soulignant son rôle dans chacune de ses phases.

Dossier écrit

En accord avec le descriptif ci-dessus, le candidat, à travers un dossier synthétique de 5 pages maximum hors annexes, présente la conduite d'un projet mené par une organisation dans laquelle il a effectué une ou plusieurs périodes de formation en milieu professionnel (stage ou apprentissage).

Dans le dossier, sont notamment présentés :

- Le contexte de réalisation du projet dont les acteurs impliqués
- La stratégie de mise en œuvre du projet et son opérationnalisation
- Une évaluation de sa conduite et de l'atteinte des objectifs fixés.

- L'implication du candidat dans sa réalisation

Le dossier est envoyé aux examinateurs avant l'épreuve orale selon les modalités définies par l'autorité académique en charge de l'organisation de l'examen. Tout candidat n'ayant pas transmis son dossier ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E7. Le candidat sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve.

Le dossier fait partie de l'évaluation. Il n'est pas évalué en tant que tel mais contribue à l'évaluation de la capacité C.7.

Déroulement de l'épreuve orale :

L'oral, d'une durée de 40 minutes comprend respectivement :

- 10 minutes de présentation par le candidat de la conduite du projet dont il a été partie prenante, de sa définition à son évaluation, à partir des étapes clés de cette conduite. Cette présentation analytique met notamment en évidence les facteurs de succès et les difficultés rencontrées ;
- 30 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés à l'oral ou dans son dossier.

L'usage d'un support de communication sous formats papier et numérique (clé USB) est autorisé pour l'épreuve E7 et vient appuyer les propos du candidat sans pour autant constituer la totalité de sa présentation.

La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur.

Examineurs :

- Deux enseignants/formateurs de la spécialité :
 - un enseignant/formateur de SESG GE ou GC et
 - un enseignant/formateur d'ESC ou un enseignant/formateur d'histoire géographie
- un professionnel du secteur de l'animation et du développement des territoires.

L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation critériée présente en annexe 1.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.

Épreuve E8 : « Accompagnement des acteurs dans leurs projets »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 8, « Accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C8.1 Contribuer à la qualité du dialogue territorial	Prise en compte des logiques d'acteurs Adaptation des modes d'animation, de concertation et de médiation
C8.2 Apporter un appui économique et juridique à un porteur de projet	Identification des enjeux et objectifs Mobilisation des démarches et des moyens adaptés Pertinence de la réponse
C8.3 Formuler un conseil dans un contexte de transitions	Identification des éléments de contexte du conseil à apporter Adaptation du conseil

Cette épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 4h prend appui sur un corpus d'une vingtaine de pages présentant les caractéristiques d'un projet à accompagner. Le temps de lecture est compris dans la durée de l'épreuve.

Le questionnement proposé aux candidats a pour objet de permettre l'évaluation des capacités C8.1, C8.2 et C8.3. Les documents proposés sont de nature variée : textes, documents iconographiques, données statistiques, économiques, etc. Les données économiques et financières fournies dans le cadre de l'évaluation de la C8.2 doivent être accessibles pour un animateur accompagnateur et ne pas exiger une expertise spécialisée. Si des spécificités liées à l'entreprise ou au secteur d'activité sont nécessaires, elles sont éclairées par les documents.

La situation d'évaluation doit placer le candidat dans la posture d'un accompagnateur qui assiste un porteur de projet dans sa mise en œuvre. Pour ce faire, il mobilise ses compétences techniques et méthodologiques, la spécificité de la situation présentée étant illustrée par les documents *ad hoc*. Il s'agit bien d'une étude de cas s'appuyant sur les documents fournis relatifs à la conception d'un projet réel ou fictif mais réaliste. A partir de cette situation concrète, le candidat doit montrer qu'il est capable d'analyser la situation proposée dans son contexte territorial afin de répondre au questionnement proposé.

Examineurs :

Deux enseignants/formateurs de la spécialité :

- un enseignant/formateur de SESG GE
- un enseignant/formateur d'ESC ou d'histoire géographique.

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille d'évaluation critériée élaborée sur la base de la trame jointe en annexe 2.

2.3 : Épreuves sous forme d'ECCF

Épreuve E4 : « Conduite d'un diagnostic de territoire préalable à un projet »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 4, « Conduire un diagnostic de territoire préalable à un projet ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 4.1	C4.1 Définir le cadre du travail pour le diagnostic à conduire	Clarification de la commande Identification du périmètre du diagnostic Organisation de la mise en œuvre d'enquêtes
ECCF 4.2	C4.2 Traiter les données collectées	Mise en œuvre de la collecte des données quantitatives et qualitatives Gestion des données Représentation adaptée des résultats du traitement des données
ECCF 4.3	C4.3 Produire une synthèse de diagnostics	Respect du cadre de travail Qualité de l'analyse Cohérence des pistes d'action Pertinence des modalités de communication

3 ECCF : 2 à 3 situations d'évaluation prenant appui sur une ou des situations professionnelles réelles ou reconstituées doivent permettre d'évaluer le niveau de maîtrise des capacités du bloc de compétence 4.

Modalités :

La mobilisation et la manipulation d'outils mathématiques à des fins de traitement d'enquête sont attendues dans l'évaluation.

Une partie pratique mobilisant l'utilisation d'un outil numérique est attendue en ECCF 4.2.

Une ou plusieurs capacités du bloc de compétences 4 éventuellement associée(s) à une ou plusieurs capacités d'autres blocs peuvent être évaluées dans une même situation d'évaluation.

Examineurs :

L'évaluation de chacune des capacités est réalisée par au moins deux évaluateurs.

ECCF C4.1 : La capacité C4.1 est évaluée par au moins deux enseignants/formateurs parmi SESG-GE, histoire-géographie et ESC.

ECCF C4.2 : La capacité C4.2 est évaluée par un enseignant/formateur de mathématiques et un enseignant/formateur de TIM.

ECCF C4.3 : La capacité C4.3 est évaluée par au moins deux enseignants/formateur parmi SESG-GE, histoire-géographie et ESC.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Épreuve E5 : « Communication en situation professionnelle »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 5, « Mettre en place la communication professionnelle d'un projet ou d'une structure »

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 5.1	C5.1 Élaborer un projet de communication	Analyse du contexte Caractérisation des cibles et objectifs poursuivis Pertinence des ressources mobilisées (supports, outils) et des modalités retenues Détermination des indicateurs d'atteinte des objectifs du projet
ECCF 5.2	C5.2 Animer un évènement	Préparation de l'animation Conduite de l'animation Évaluation de l'animation réalisée
ECCF 5.3	C5.3 Mettre en œuvre la communication externe d'une structure	Prise en compte du besoin de la structure Adaptation des contenus diffusés selon les supports et selon les spécificités de la relation digitale Mesure de l'efficacité de la communication mise en œuvre

3 ECCF réparties dans 2 à 3 situations d'évaluation prenant appui sur une ou des situations professionnelles réelles ou reconstituées doivent permettre d'évaluer le niveau de maîtrise des capacités du bloc de compétence 5.

Modalités

La capacité C5.1 est évaluée à partir d'une fiche projet rédigée par le candidat.

La capacité C5.2 est une évaluation pratique, à partir d'une animation en situation réelle - soit directement observée par l'enseignant, soit observée par le biais d'une captation vidéo - suivie d'un oral d'explicitation.

La capacité C5.3 est une évaluation pratique qui s'appuie sur la création et la mise en œuvre d'un outil de communication numérique, suivi d'un oral d'explicitation.

Une ou plusieurs capacités du bloc de compétences 5 éventuellement associée(s) à une ou plusieurs capacités d'autres blocs peuvent être évaluées dans une même situation d'évaluation.

Examineurs :

ECCF C5.1 :

L'évaluation est réalisée par au moins deux évaluateurs dont les enseignants de SESG-GC et d'ESC.

ECCF C5.2 :

L'évaluation est réalisée par au moins un enseignant/formateur d'ESC.

ECCF C5.3 :

L'évaluation est réalisée par au moins deux évaluateurs dont l'enseignant/formateur de TIM.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Épreuve E6 : « Organisation du travail d'un collectif dans un environnement numérique »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6, « Organiser le travail pour les activités d'une structure ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 6.1	C6.1 Mobiliser un environnement numérique au service du travail collectif	Diagnostic de l'environnement numérique de la structure Optimisation du travail collaboratif dans l'environnement numérique mis à disposition
ECCF 6.2	C6.2 Fédérer un collectif de travail	Prise en compte du cadre réglementaire du travail salarié ou de l'activité bénévole ou volontaire Optimisation de la coordination d'un collectif de travail
ECCF 6.3	C6.3 Organiser les activités d'un collectif de travail	Planification des activités Suivi des activités

3 ECCF réparties dans 1 à 3 situations d'évaluation en lien avec des situations concrètes permettent d'évaluer la maîtrise des capacités du bloc 6.

L'évaluation de la capacité C6.1 est une évaluation orale en lien avec une situation concrète de mobilisation d'un environnement numérique soumise par le candidat ou l'examineur.

Le candidat peut prendre appui sur un dossier et/ou un diaporama qu'il a préparé. Le dossier peut prendre la forme d'un portfolio.

L'évaluation de la capacité C6.2 est une évaluation écrite ou orale en lien avec une ou des situations concrète(s) de management d'un collectif de travail au cours de laquelle/lesquelles le candidat adopte une posture d'encadrement d'un collectif de travail. Au choix de l'équipe, et selon la même modalité pour tous les candidats, la/les situation(s) est(sont) soumise(s) par le candidat ou le(s) examinateur(s) et il est possible qu'un dossier ou un portfolio soit support de l'épreuve.

L'évaluation de la capacité C6.3 est une évaluation écrite ou orale en lien avec une ou des situations concrète(s) d'organisation du travail au cours de laquelle/lesquelles le candidat adopte une posture d'encadrement d'un collectif de travail. Au choix de l'équipe, et selon la même modalité pour tous les candidats, la/les situation(s) est(sont) soumise(s) par le candidat ou l'examineur et il est possible qu'un dossier ou un portfolio soit support de l'épreuve.

Une ou plusieurs capacités du bloc de compétences 6 éventuellement associée(s) à une ou plusieurs capacités d'autres blocs du tronc commun et/ou du champ professionnel peuvent être évaluées dans une même situation d'évaluation.

Examineurs :

ECCF C6.1 :

L'enseignant/formateur de TIM assure l'évaluation de la capacité.

ECCF C6.2 :

L'enseignant/formateur de SESG GE participe à l'évaluation éventuellement associé à l'enseignant/formateur d'ESC.

ECCF C6.3 :

L'enseignant/formateur de SESG GE assure l'évaluation de la capacité.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

2.3 : Épreuves terminales spécifiques pour les candidats présentant les évaluations hors CCF

Épreuve E4 : « Conduite d'un diagnostic de territoire préalable à un projet »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 4, « Conduire un diagnostic de territoire préalable à un projet ».

Capacités certifiées	Critères
C4.1 Définir le cadre du travail pour le diagnostic à conduire	Clarification de la commande Identification du périmètre du diagnostic Organisation de la mise en œuvre d'enquêtes
C4.2 Traiter les données collectées	Mise en œuvre de la collecte des données quantitatives et qualitatives Gestion des données Représentation adaptée des résultats du traitement des données
C4.3 Produire une synthèse de diagnostics	Respect du cadre de travail Qualité de l'analyse Cohérence des pistes d'action Pertinence des modalités de communication

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle de 40 minutes sans temps de préparation. Elle s'appuie sur 3 fiches A4 de deux pages au maximum chacune produites par le candidat à partir d'une ou plusieurs situations vécues ou observées liées à la préparation, la réalisation et la présentation d'un diagnostic de territoire :

- une fiche concernant la capacité C4.1 et portant sur la préparation d'un diagnostic de territoire ;
- une fiche concernant la capacité C4.2 et portant sur la collecte des données nécessaires au diagnostic, leur traitement, l'analyse et la présentation des résultats de ce traitement ;
- une fiche concernant la capacité C4.3 et portant sur la formalisation d'une synthèse de diagnostic.

Dans chaque fiche, on attend du candidat qu'il s'appuie sur une situation inscrite dans un contexte territorial précis que le candidat présente. Les situations et les contextes territoriaux peuvent être différents d'une fiche à l'autre.

Modalités

Le candidat remet les trois fiches nominatives en deux exemplaires aux examinateurs lors de l'entrée en salle. Chacun des évaluateurs est destinataire des trois fiches. Les examinateurs disposent de 10 minutes pour prendre connaissance des fiches. Tout candidat qui ne fournit pas trois fiches aux examinateurs ne peut prétendre présenter

l'épreuve E4. Il sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence de documents (annexe 7).

Déroulement de l'épreuve orale :

L'oral, d'une durée de 40 minutes sans temps de préparation comprend respectivement :

- 10 minutes de présentation par le candidat des trois fiches,
- 30 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés durant le premier temps de l'oral afin de lui permettre de démontrer sa maîtrise des trois capacités visées par l'épreuve E4.

Durant l'épreuve, le candidat peut exclusivement disposer de ses fiches, en format papier ou visionnées au format pdf sur son ordinateur personnel.

Évaluateurs

L'évaluation est réalisée par deux enseignants/formateurs de la spécialité :

- Un enseignant/formateur de SESG GE et/ou
- Un enseignant/formateur d'ESC et/ou
- Un enseignant/formateur d'Histoire géographie

L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation critériée présentée en annexe 3.

Épreuve E5 : « Communication en situation professionnelle »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 5, « Mettre en place la communication professionnelle d'un projet ou d'une structure »

Capacités certifiées	Critères
C5.1 Élaborer un projet de communication	Analyse du contexte Caractérisation des cibles et objectifs poursuivis Pertinence des ressources mobilisées (supports, outils) et des modalités retenues Détermination des indicateurs d'atteinte des objectifs du projet
C5.2 Animer un évènement	Préparation de l'animation Conduite de l'animation Évaluation de l'animation réalisée
C5.3 Mettre en œuvre la communication externe d'une structure	Prise en compte du besoin de la structure Adaptation des contenus diffusés selon les supports et selon les spécificités de la relation digitale Mesure de l'efficacité de la communication mise en œuvre

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle de 45 minutes sans temps de préparation reposant sur des situations professionnelles vécues.

Elle s'appuie sur un dossier sous forme numérique qui est composé des éléments suivants :

- une présentation synthétique d'un projet de communication ;
- une captation vidéo de 5 minutes permettant d'observer le candidat en situation réelle de conduite d'une animation devant un public. Seule la conduite d'une animation par le candidat devant un public est évaluée. Le montage de la captation vidéo n'est pas évalué.
- un support de communication numérique élaboré par le candidat.

On attend du candidat qu'il explicite oralement :

- les éléments de contexte dans lesquels s'inscrivent chacune des situations présentées ; ces contextes peuvent être différents ou commun à deux ou trois des éléments du dossier,
- la justification des choix opérés, notamment au regard du ou des public(s) cible,
- les éléments d'évaluation des communications mises en œuvre.

Modalités

Le candidat remet aux examinateurs lors de l'entrée en salle le dossier sous forme numérique, (clé USB) pour l'épreuve orale E5 composé des éléments indiqués ci-dessus. Le candidat dispose de 5 minutes pour son installation. Un technicien informatique est présent sur le centre pour donner des consignes de cybersécurité.

La salle est équipée d'un ordinateur relié à un vidéoprojecteur sonorisé, utilisable par le candidat. L'ordinateur est équipé d'une suite bureautique (Libre Office et/ou Microsoft Office), d'un logiciel permettant de lire des fichiers au format pdf, d'un logiciel type VLC pour pouvoir diffuser la captation vidéo au format mp4, d'un navigateur internet et d'une connexion web.

Afin d'éviter toute problématique de compatibilité, le candidat peut éventuellement apporter ses équipements personnels.

Tout candidat qui ne fournit pas le dossier numérique aux examinateurs ne peut prétendre présenter l'épreuve E5. Il sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence (annexe 7).

Déroulement de l'épreuve orale :

L'oral, d'une durée de 45 minutes sans temps de préparation, comprend respectivement :

- 15 minutes de présentation par le candidat du dossier y compris la diffusion du fichier vidéo,
- 30 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés durant le premier temps de l'oral afin de lui permettre de démontrer sa maîtrise des trois capacités visées par l'épreuve 5.

Examineurs :

L'évaluation est réalisée par trois enseignants/formateurs de la spécialité :

-1 enseignant/formateur d'ESC

-1 enseignant/formateur de TIM

-1 enseignant/formateur de SESG-GC

L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation critériée présentée en annexe 4.

Épreuve E6 : « Organisation du travail d'un collectif dans un environnement numérique »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6, « Organiser le travail pour les activités d'une structure ».

Capacités certifiées	Critères
C6.1 Mobiliser un environnement numérique au service du travail collectif	Diagnostic de l'environnement numérique de la structure Optimisation du travail collaboratif dans l'environnement numérique mis à disposition
C6.2 Fédérer un collectif de travail	Prise en compte du cadre réglementaire du travail salarié ou de l'activité bénévole ou volontaire Optimisation de la coordination d'un collectif de travail

C6.3 Organiser les activités d'un collectif de travail	Planification des activités Suivi des activités
--	--

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle de 35 minutes sans temps de préparation. Elle s'appuie sur 3 fiches A4 de deux pages au maximum sans annexe, chacune produite par le candidat à partir d'une ou plusieurs situations vécues ou observées de travail collaboratif :

- une fiche portant sur l'environnement numérique de travail et l'optimisation de son utilisation collaborative ;
- une fiche portant sur l'animation du travail collaboratif ;
- une fiche portant sur l'organisation du travail.

Dans chaque fiche, on attend du candidat qu'il explicite une problématique posée et qu'il analyse une solution apportée.

Modalités

Le candidat remet les trois fiches en deux exemplaires aux examinateurs lors de l'entrée en salle. Chacun des évaluateurs est destinataire des trois fiches. Les examinateurs disposent de 10 minutes pour prendre connaissance des fiches. Tout candidat qui ne fournit pas les trois fiches aux examinateurs ne peut prétendre présenter l'épreuve E6. Il sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence de documents (annexe 7).

Déroulement de l'épreuve orale :

L'oral, d'une durée de 35 minutes sans temps de préparation comprend respectivement :

- 10 minutes de présentation par le candidat des trois fiches,
- 25 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés durant le premier temps de l'oral afin de lui permettre de démontrer sa maîtrise des trois capacités visées par l'épreuve E6

Durant l'épreuve, le candidat peut exclusivement disposer de ses fiches, en format papier ou visionnées au format pdf sur son ordinateur personnel.

Les indicateurs utilisés par les évaluateurs sont adaptés aux problématiques étudiées.

Examineurs :

L'évaluation est réalisée par deux enseignants/formateurs de la spécialité :

- un enseignant/formateur de SESG GE et
- un enseignant/formateur de TIM.

L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation critériée présentée en annexe 5.

Partie 3 – Indications de cadrage pour les BTSA selon une organisation semestrialisée

Rappel : Dans le cadre particulier du dispositif semestrialisé, à chaque unité d'enseignement (UE) correspond une situation d'évaluation (SE) qui permet de valider une ou plusieurs capacités d'un même bloc ou de blocs différents. La grille d'évaluation comporte autant de parties que de capacités évaluées. Chacune de ces parties est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Épreuve E4 : « Conduite d'un diagnostic de territoire préalable à un projet »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 4, « Conduire un diagnostic de territoire préalable à un projet ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 4.1	C4.1 Définir le cadre du travail pour le diagnostic à conduire	Clarification de la commande Identification du périmètre du diagnostic Organisation de la mise en œuvre d'enquêtes
ECCF 4.2	C4.2 Traiter les données collectées	Mise en œuvre de la collecte des données quantitatives et qualitatives Gestion des données Représentation adaptée des résultats du traitement des données
ECCF 4.3	C4.3 Produire une synthèse de diagnostics	Respect du cadre de travail Qualité de l'analyse Cohérence des pistes d'action Pertinence des modalités de communication

3 ECCF : Évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Modalités

La mobilisation et la manipulation d'outils mathématiques à des fins de traitement d'enquête sont attendues dans l'évaluation.

Une partie pratique mobilisant l'utilisation d'un outil numérique est attendue en ECCF 4.2

Examineurs :

ECCF C4.1 : La capacité C4.1 est évaluée par au moins deux enseignants/formateurs parmi SESG-GE, histoire-géographie et ESC.

ECCF C4.2 : La capacité C4.2 est évaluée par un enseignant/formateur de mathématiques et un enseignant/formateur de TIM.

ECCF C4.3 : La capacité C4.2 est évaluée par au moins deux enseignants/formateurs parmi SESG-GE, histoire-géographie et ESC.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Épreuve E5 : « Communication en situation professionnelle »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 5, « Mettre en place la communication professionnelle d'un projet ou d'une structure »

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 5.1	C5.1 Élaborer un projet de communication	Analyse du contexte Caractérisation des cibles et objectifs poursuivis Pertinence des ressources mobilisées (supports, outils) et des modalités retenues Détermination des indicateurs d'atteinte des objectifs du projet
ECCF 5.2	C5.2 Animer un évènement	Préparation de l'animation Conduite de l'animation Évaluation de l'animation réalisée
ECCF 5.3	C5.3 Mettre en œuvre la communication externe d'une structure	Prise en compte du besoin de la structure Adaptation des contenus diffusés selon les supports et selon les spécificités de la relation digitale Mesure de l'efficacité de la communication mise en œuvre

3 ECCF : Evaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Modalités

La capacité C5.1 est évaluée sur la base d'une fiche projet rédigée par le candidat.

La capacité C5.2 est une évaluation pratique, avec pour support une animation en situation réelle, soit directement observée par l'enseignant soit observée par le biais d'une captation vidéo, suivie d'un oral d'explicitation.

La capacité C5.3 est une évaluation pratique qui s'appuie sur la création et la mise en œuvre d'un outil de communication numérique répondant à la stratégie et aux enjeux de communication de la structure, suivie d'un oral d'explicitation.

Examineurs

ECCF C5.1 : L'évaluation des capacités C5.1 est réalisée par au moins deux évaluateurs. L'enseignant/formateur de SESG GC participe au moins à l'évaluation de la capacité C5.1.

ECCF C5.2 : La capacité C5.2 est évaluée par au moins un évaluateur. L'enseignant/formateur d'ESC participe à l'évaluation de la capacité C5.2.

ECCF C5.3 : L'évaluation des capacités C5.3 est réalisée par au moins deux évaluateurs. L'enseignant/formateur de TIM participe au moins à l'évaluation de la C5.3.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E6 : « Organisation du travail d'un collectif dans un environnement numérique »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6, « Organiser le travail pour les activités d'une structure ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères
------	----------------------	----------

ECCF 6.1	C6.1 Mobiliser un environnement numérique au service du travail collectif	Diagnostic de l'environnement numérique de la structure Optimisation du travail collaboratif dans l'environnement numérique mis à disposition
ECCF 6.2	C6.2 Fédérer un collectif de travail	Prise en compte du cadre réglementaire du travail salarié ou de l'activité bénévole ou volontaire Optimisation de la coordination d'un collectif de travail
ECCF 6.3	C6.3 Organiser les activités d'un collectif de travail	Planification des activités Suivi des activités

3 ECCF : Evaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

L'évaluation de la capacité C6.1 est une évaluation orale en lien avec une situation concrète de mobilisation d'un environnement numérique soumise par le candidat ou l'examineur.

Le candidat peut prendre appui sur un dossier et/ou un diaporama qu'il a préparé. Le dossier peut prendre la forme d'un portfolio.

L'évaluation de la capacité C6.2 est une évaluation écrite ou orale en lien avec une ou des situations concrète(s) de management d'un collectif de travail au cours de laquelle/lesquelles le candidat adopte une posture d'encadrement d'un collectif de travail. Au choix de l'équipe, et selon la même modalité pour tous les candidats, la/les situation(s) est(sont) soumise(s) par le candidat ou le(s) examinateur(s) et il est possible qu'un dossier ou un portfolio soit support de l'épreuve.

L'évaluation de la capacité C6.3 est une évaluation écrite ou orale en lien avec une ou des situations concrète(s) d'organisation du travail au cours de laquelle/lesquelles le candidat adopte une posture d'encadrement d'un collectif de travail. Au choix de l'équipe, et selon la même modalité pour tous les candidats, la/les situation(s) est(sont) soumise(s) par le candidat ou l'examineur et il est possible qu'un dossier ou un portfolio soit support de l'épreuve.

Examineurs :

ECCF C6.1 :

L'enseignant/formateur de TIM assure l'évaluation de la capacité.

ECCF C6.2 :

L'enseignant/formateur de SESG GE participe à l'évaluation éventuellement associé à l'enseignant/formateur d'ESC.

ECCF C6.3 :

L'enseignant/formateur de SESG GE assure l'évaluation de la capacité.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Épreuve E7 : « Conduite d'un projet de territoire ou de structure »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 7, 3Conduire un projet de territoire ou de structure ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 7.1	C7.1 Élaborer une stratégie de réalisation d'un projet	Appropriation de la commande Prise en compte des potentiels et limites pour la conduite du projet Cohérence de la proposition
ECCF 7.2	C7.2 Mettre en œuvre un projet	Pertinence de la planification opérationnelle Mise en œuvre des procédures de suivi Adaptation dynamique au déroulement du projet Mobilisation des partenaires
ECCF 7.3	C7.3 Conduire l'évaluation d'un projet	Adaptation du processus d'évaluation du projet Pertinence des outils/critères/indicateurs Pertinence de l'analyse
ECCF 7.4	C7.4. Communiquer dans un projet	Sélection des informations Adaptation de la communication mise en œuvre

4 ECCF : Évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Modalités

Les situations d'évaluation s'appuyant sur les stages et apprentissage, des projets tutorés, ou toute autre situation professionnelle vécue sont privilégiées. Dans tous les cas le projet mis en œuvre doit répondre à une commande.

Examineurs :

ECCF C7.1 : Un enseignant/formateur d'histoire géographie, un enseignant/formateur de SESG et un enseignant/formateur d'ESC participent à l'évaluation de la capacité C7.1.

ECCF C7.2 Un enseignant/formateur de SESG participe à l'évaluation de la capacité C7.2.

ECCF C7.3 : Un enseignant/formateur de SESG participe à l'évaluation de la capacité C7.3.

ECCF C7.4 : Un enseignant/formateur d'ESC et de TIM participent à l'évaluation de la capacité C7.4.

Un professionnel peut utilement être associé à l'évaluation d'une ou plusieurs capacités du bloc 7.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Cette épreuve valide les capacités du bloc 8, « Accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 8.1	C8.1. Contribuer à la qualité du dialogue territorial	Prise en compte des logiques d'acteurs Adaptation des modes d'animation, de concertation et de médiation
ECCF 8.2	C8.2. Apporter un appui économique et juridique à un porteur de projet	Identification des enjeux et objectifs Mobilisation des démarches et des moyens adaptés Pertinence de la réponse
ECCF 8.3	C8.3. Formuler un conseil dans un contexte de transitions	Identification des éléments de contexte du conseil à apporter Adaptation du conseil

3 ECCF : Évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Modalités

La mobilisation et la manipulation d'outils mathématiques à des fins de prise de décision sont attendues dans l'évaluation de la capacité C8.2.

Pour chacune des capacités, les situations d'évaluation proposées placent le candidat dans une posture d'accompagnement des acteurs. Des modalités telles que la pratique ou la pratique explicitée peuvent être mobilisées.

Examineurs :

ECCF C8.1 : La capacité C8.1 est évaluée par au moins deux enseignants/formateurs ayant participé à la formation parmi : SESG-GE, Histoire-Géographie et ESC.

ECCF C8.2 : La capacité C8.2 est évaluée par un enseignant/formateur de SESG (GE et/ou GC), et un enseignant/formateur de mathématiques.

ECCF C8.3 : La capacité C8.3 est évaluée par au moins deux enseignants/formateurs ayant participé à la formation parmi : SESG-GE, Histoire-Géographie et ESC.

Un professionnel peut utilement être associé à l'évaluation d'une ou plusieurs des capacités du bloc 8.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Annexe n° 1 : Grille d'évaluation de l'épreuve E7

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole DATR

Examen : BTSA Session : Centre :	Nom et prénom du candidat : N° d'anonymat :	Épreuve : E7 Date : N° jury :						
CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS ¹	--	-	+	++	NOTE	APPRÉCIATIONS
C7.1. Élaborer une stratégie de réalisation d'un projet	- Appropriation de la commande	Maîtrise des finalités et du contexte de la commande Identification du rôle des acteurs Identification des enjeux du projet Identification des attendus de la structure vis-à-vis du chef de projet-					/5	
	- Prise en compte des potentiels et limites pour la conduite du projet	Identification des sources et potentiels de financement Identification des objets et périmètres d'action de la structure Identification des potentiels et contraintes du territoire					/6	
	- Cohérence de la proposition	Adaptation du projet à la commande Adaptation du projet au territoire Faisabilité financière Faisabilité organisationnelle Cohérence avec les valeurs et principes de l'organisation Qualité technique de la proposition					/9	
	Appréciation C7.1 :						TOTAL	/20
C7.2. Mettre en œuvre un projet	- Pertinence de la planification opérationnelle	Identification des besoins et des moyens disponibles Mise en œuvre de procédures pour acquérir les moyens non détenus par la structure Qualité des négociations menées Planification cohérente					/6	
	- Mise en œuvre des procédures de suivi	Identification des procédures de suivi à mettre en œuvre Outils de suivis adaptés Procédures de suivi adaptées Contrôle des délais					/6	
	- Adaptation dynamique au déroulement du projet	Identification des ajustements à réaliser Analyse des situations imprévues rencontrées Réponses adaptées					/4	
	- Mobilisation des partenaires	Identification des partenaires Sollicitations adaptées Conduite de négociations pertinentes					/4	

	Appréciation C7.2 :		TOTAL				/20	
C7.3. Conduire l'évaluation d'un projet	-Adaptation du processus d'évaluation du projet	Identification des cadres à prendre en compte pour l'évaluation Analyse des caractéristiques du projet Prise en compte des attendus des acteurs du projet					/6	
	-Pertinence des outils/critères/indicateurs	Identification des critères et indicateurs à mobiliser dans le cadre de procédures standardisées d'évaluation (financeurs, organisations territoriales) Choix de critères et d'indicateurs pour une évaluation autonome du projet					/6	
	-Pertinence de l'analyse	Respect du cadre d'analyse Complétude de l'analyse Qualité des conclusions					/8	
	Appréciation C7.3 :		TOTAL				/20	
C7.4. Communiquer dans un projet	Sélection des informations	Méthodologie de collecte des informations adaptée Interlocuteurs identifiés Sélection des informations en fonction des objectifs de la communication à mettre en œuvre					/10	
	Adaptation de la communication mise en œuvre	Identification des publics cibles Moyens de communication adaptés Formes de communication adaptées					/10	
	Appréciation C7.4 :		TOTAL				/20	
Total / 80 = C7.1 + C7.2 + C7.3 + C7.4							/80	
Note Finale sur 20 (C7.1+C7.2+C7.3+C7.4)/4							/20	
Appréciation générale :							Signature(s) du jury	

- 1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 2 : Grille d'évaluation de l'épreuve E8

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole DATR

Examen : BTSA
Session :
Centre :

Nom et prénom du candidat :
N° d'anonymat :

Épreuve : E8
Date :
N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS ¹	-	-	+	+	NOTE	APPRÉCIATIONS
			-	-	+	+		
C8.1. Contribuer à la qualité du dialogue territorial	-Prise en compte des logiques d'acteurs	Caractérisation des acteurs en présence Identification des logiques d'acteurs Identification des freins et leviers potentiels					/12	
	-Adaptation des modes d'animation, de concertation et de médiation	Analyse du besoin Choix adapté du mode d'animation, de concertation ou de médiation Éléments de mise en œuvre du mode d'animation, de concertation ou de médiation présentés					/8	
	Appréciation C8.1 :						TOTAL	/20
C8.2. Apporter un appui économique et juridique à un porteur de projet	-Identification des enjeux et objectifs	Identification des caractéristiques de la demande Prise en compte des caractéristiques de l'organisation Prise en compte des éléments juridiques Prise en compte des éléments économiques et financiers Prise en compte des éléments commerciaux					/6	
	-Mobilisation des démarches et des moyens adaptés	Adaptation de la démarche aux besoins exprimés Pertinence du choix des outils mobilisés Maîtrise des modalités de calcul pour les outils mobilisés					/8	
	-Pertinence de la réponse	Pertinence des résultats présentés au regard du besoin Formulation adaptée de la réponse					/6	

	Appréciation C8.2 :				TOTAL	/20
C8.3. Formuler un conseil dans un contexte de transitions	- Identification des éléments du contexte du conseil à apporter	Prise en compte des transitions Prise en compte des politiques publiques Prise en contexte des éléments territoriaux Prise en compte des réseaux et partenariats				8/
	- Adaptation du conseil	Prise en compte du besoin formulé Prise en compte de l'organisation sociale de l'organisation et du profil du porteur de projet Pertinence des éléments retenus Adaptation de la forme du conseil				12/
	Appréciation C8.3 :				TOTAL	/20
	Total Sur 60 = C8.1+C8.2+C8.3					/60
	Note Finale sur 20 (C8.1+C8.2+C8.3)/3					/20
Appréciation générale :						Signature(s) du jury

- 1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation. Dans le cas de l'épreuve écrite E8 les indicateurs sont adaptés à la spécificité du sujet

Annexe n° 3 : Grille d'évaluation de l'épreuve E4 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole DATR

Examen : BTSA
Session :
Centre :

HCCF

Nom et prénom du candidat :
N° d'anonymat :

Épreuve : E4
Date :
N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS ¹	-	-	+	+	NOTE	APPRÉCIATIONS
			-	-	+	+		
C4.1. Définir le cadre du travail pour le diagnostic à conduire	Clarification de la commande	Caractérisation du partenaire : compétences, statut juridique, moyens, perspectives d'évolution... Prise en compte des contraintes budgétaires, matérielles, temporelles, humaines, territoriales... Pertinence du ciblage thématique Explicitation et reformulation de la commande du partenaire sous forme de problématique Cohérence de la problématique					/ 8	
	Identification du périmètre du diagnostic	Délimitation claire et justifiée du territoire d'étude Présence d'un schéma, d'un croquis ou d'une carte du territoire Argument(s) justifiant le choix du périmètre Identification du public cible et des acteurs concernés Approche multiscalaire pertinente					/ 6	
	Organisation de la mise en œuvre d'enquêtes	Diversité et justification des principaux acteurs retenus pour les enquêtes. Pertinence des modalités d'administration des enquêtes (directe ou indirecte, échantillon, lieux et temps stratégiques, acteurs et publics à enquêter) Planification des enquêtes (répartition des rôles et des tâches, calendrier) Logistique, moyens matériels, humains, financiers					/ 6	
	Appréciation TOTAL						C4.1 :	/20
C4.2. Traiter les données collectées	Mise en œuvre de la collecte des données quantitatives et qualitatives	Conception de questionnaires et grilles d'entretien efficaces au regard de la commande et respect du cadre réglementaire (RGPD) Présence d'enquêtes sociologiques, entretiens directifs et semi-directifs Prise en compte de la subjectivité (analyse de discours) Pertinence de l'échantillonnage retenu Nombre d'enquêtes et/ou d'entretiens correctement réalisés Repérage des outils/ressources diversifiées nécessaires à la collecte d'informations (sites type INSEE, DARES, GEOPORTAIL etc) Données quantitatives fiables, actualisées, diversifiées, utiles, maniées à différentes échelles Choix des outils numériques pour la conception d'enquêtes					/ 6	

	Gestion des données	Enregistrement des données Choix adapté des traitements au regard de la commande (taille, nature, représentativité... de l'échantillon) Conduite des traitements en tenant compte de la nature des variables Choix des outils numériques (enregistrement et traitement des données)							/ 8	
	Représentation adaptée des résultats du traitement des données	Choix des outils numériques permettant une représentation pertinente des résultats Qualité de la représentation graphique en vue de l'analyse : SIG, cartographie, cartes mentales, représentations audiovisuelles Mobilisation des codes de représentation : sémiologie							/ 6	
	Appréciation TOTAL							C4.2 :	/20	
C4.3. Produire une synthèse de diagnostics	Respect du cadre de travail	Respect de la commande Respect du périmètre (dans ses différentes dimensions) Respect des délais Respect du cadre budgétaire Respect des modalités de mise en œuvre Recul réflexif sur la démarche et capacité d'adaptation							/ 4	
	Qualité de l'analyse	Prise en compte pertinente des résultats de la phase de collecte et de traitement de données Cohérence de l'analyse Justification de la méthode d'analyse choisie Identification points forts et points faibles Identification opportunités et menaces Formulation d'enjeux (justesse, ...)							/ 8	
	Cohérence des pistes d'actions	Cohérence des pistes d'action par rapport à la commande Cohérence des pistes d'action par rapport à l'analyse Cohérence des pistes d'action par rapport aux enjeux Justification des pistes d'action Faisabilité à court ou moyen terme Repérage de partenaires potentiels Repérage de personnes ressources							/ 4	
	Pertinence des modalités de communication	Prise en compte du public Mobilisation d'un vocabulaire professionnel Qualité des supports de communication Planification de la restitution du travail							/ 4	
	Appréciation TOTAL							C4.3 :	/20	
Total Sur 60 = C4.1+C4.2+C4.3									/60	
Note Finale sur 20 (C4.1+C4.2+C4.3)/3									/20	
Appréciation générale :										Signature(s) du jury

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 4 : Grille d'évaluation de l'épreuve E5 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole DATR

Examen : BTSA
Session :
Centre :

HCCF

Nom et prénom du candidat :
N° d'anonymat :

Épreuve : E5
Date :
N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS ¹	--	-	+	++	NOTE	APPRÉCIATIONS
C5.1. Élaborer un projet de communication	-Analyse du contexte	Éléments de stratégie pris en compte Prise en compte des attentes du commanditaire Prise en compte en compte des moyens disponibles Périmètre d'action déterminé					/5	
	- Caractérisation des cibles et objectifs poursuivis	Identification des cibles Spécificités de chacune des cibles Adéquation des objectifs au contexte Opérationnalité des objectifs					/5	
	- Pertinence des ressources mobilisées (supports, outils) et des modalités retenues	Adéquation des ressources au contexte et aux objectifs Synergie des ressources pour l'atteinte des objectifs					/5	
	-Détermination des indicateurs d'atteinte des objectifs du projet	Indicateurs choisis adaptés à l'évaluation de l'atteinte des objectifs Diversité des indicateurs proposés quantitatifs et qualitatifs					/5	
	Appréciation TOTAL						C5.1 :	/20
C5.2. Animer un évènement	- Préparation de l'animation	Présence d'un rétro planning Anticipation des contraintes de lieu et de techniques					/6	
	- Conduite de l'animation	Adéquation de la posture Pertinence du discours en regard du sujet Aisance oratoire Adhésion du public					/8	
	- Évaluation de l'animation réalisée	Pertinence des indicateurs mobilisés Analyse et prise de recul					/6	
Appréciation TOTAL						C5.2 :	/20	

C5.3. Mettre en œuvre la communication externe d'une structure	-Prise en compte du besoin de la structure	Prise en compte de la stratégie de communicationnelle de la structure Prise en compte de l'objectif poursuivi							/6
	Adaptation des contenus diffusés selon les supports et selon les spécificités de la relation digitale	Ressources mobilisées Prise en compte des spécificités des moyens de communication utilisés Complémentarité dans la modalité de diffusion des contenus Adaptation du rédactionnel au support							/8
	- Mesure de l'efficacité de la communication mise en œuvre	Pertinence des indicateurs au regard de l'objectif Adéquation des indicateurs aux supports Complémentarité des indicateurs Analyse des résultats obtenus au regard de l'objectif							/6
	Appréciation TOTAL						C5.3 :		/20
							Total Sur 60 = C5.1+C5.2+C5.3		/60
							Note Finale sur 20 (C5.1+C5.2+C5.3) /3		/20
Appréciation générale :									Signature(s) du jury

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 5 : Grille d'évaluation de l'épreuve E6 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole DATR

Examen : BTSA
Session :
Centre :

HCCF

Nom et prénom du candidat :
N° d'anonymat :

Épreuve : E6
Date :
N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS ¹	-	-	+	+	NOTE	APPRÉCIATIONS
			-	-	+	+		
C6.1. Mobiliser un environnement numérique au service du travail collectif	-Diagnostic de l'environnement numérique de la structure	Prise en compte des fonctionnalités du système informatique Prise en compte des impacts sociaux et environnementaux Identification des caractéristiques de sécurité informatique Prise en compte de la réglementation relative aux données personnelles Repérage des pratiques numériques existantes					/10	
	- Optimisation du travail collaboratif dans l'environnement numérique mis à disposition	Formulation d'amélioration possibles Formalisation des compétences numériques à développer Mise en œuvre d'actions d'accompagnement et/ou de formation aux nouvelles pratiques de travail collaboratif					/10	
	Appréciation TOTAL		C6.1 :				/20	
C6.2. Fédérer un collectif de travail	- Prise en compte du cadre réglementaire du travail salarié ou de l'activité bénévole ou volontaire	Prise en compte du droit du travail Mise en pratique de la réglementation du travail Prise en compte du cadre juridique de l'activité bénévole Mise en pratique de l'activité bénévole					/10	
	- Optimisation de la coordination d'un collectif de travail	Formalisation d'objectifs de travail communs Formalisation d'objectifs individuels Repérage des aptitudes professionnelles personnelles des membres du collectif Prise en compte des interactions entre les membres dans l'organisation Formalisation des responsabilités et des obligations de chacun Mise en place de régulation au sein du collectif Mise en œuvre de techniques d'animation et de médiation adaptées Identification d'améliorations possibles de l'organisation du travail collectif					/10	
	Appréciation TOTAL		C6.2 :				/20	
C6.3. Organiser les activités d'un collectif de travail	- Planification des activités	Identification des besoins humains, de matériels et d'approvisionnements Anticipation des besoins Identification des tâches à effectuer (organigramme des tâches) Identification des étapes Ordonnancement des tâches dans le temps et l'espace					/10	

		Utilisation d'outils de planification Mise en place de réunions d'étape Formalisation des points d'étape Répartition des tâches à effectuer							
	- Suivi des activités	Mise en place d'indicateurs de suivi Mise en œuvre du suivi Mise en œuvre d'ajustements Identification des points de vigilance et/ou goulets d'étranglement Identification de leviers d'action possibles en cas de difficultés Repérage de solutions alternatives possibles et mobilisables Mise en œuvre d'actions préventives ou correctrices en cas d'aléas							/10
	Appréciation TOTAL						C6.3 :		/20
							Total Sur 60 = C6.1+C6.2+C6.3		/60
							Note Finale sur 20 (C6.1+C6.2+C6.3)/3		/20
Appréciation générale :									Signature(s) du jury

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 6 : Trame de grille d'évaluation ECCF

Capacité	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Barème*	APPRÉCIATIONS
	<p>Les critères d'évaluation font partie dorénavant du référentiel d'évaluation et à ce titre sont règlementaires. Ce sont les repères auxquels l'évaluateur se réfère pour apprécier l'atteinte de la capacité et sur lesquels va porter l'appréciation. Ils sont en lien étroit avec la capacité évaluée, qualitatifs, généraux et en nombre limité, exprimés avec un substantif.</p>	<p>C'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Les indicateurs doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.</p>					/	
							/	
							/	
							/	
		TOTAL					/20	

* points attribués aux différentes capacités ou aux critères mais jamais aux indicateurs.

Annexe 7 : Procès-verbal de constat d'absence de dossier /fiche(s)



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Brevet de Technicien Supérieur Agricole DATR

Procès-Verbal de constat d'absence de document Épreuve E4, E5, E6

Dans le centre d'examen de (dénomination et département)

Le poste d'évaluation n°

de l'épreuve :

Constata que le candidat (prénom, nom, date de naissance)

S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E4 HCCF « **Conduite d'un diagnostic de territoire préalable à un projet** » avec ____ fiche(s) au lieu des trois fiches requises ou ____ fiche(s) identiques sur les trois fiches (*).

S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E5 HCCF « **Communication en situation professionnelle** » sans le dossier numérique requis (*).

S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E6 HCCF « **Organisation du travail d'un collectif dans un environnement numérique** » avec ____ fiche(s) au lieu des trois fiches requises ou ____ fiche(s) identiques sur les trois fiches (*).

Le candidat ne respectant pas les conditions réglementaires fixées dans l'arrêté du 01/08/2023 portant création du brevet de technicien supérieur agricole, spécialité « développement et animation de projets territoriaux », il ne peut pas présenter l'épreuve d'examen en question.

Fait à

Le

Le candidat

Nom, prénom, signature

Le chef de centre

Nom, prénom, signature

Cochez cette case si le candidat refuse de signer le procès-verbal

Ce document est :

- renseigné par les membres de jury,
- signé par le candidat et le chef de centre,
- annexé au procès-verbal de déroulement du centre,

Le chef de centre transmet sans délai une copie de ce PV à la région organisatrice de l'examen par mail.

Le chef de centre saisit un A (absence) sur Indexa2-Term en lieu et place de la note attendue.

(*) cocher la case correspondant à l'épreuve concernée.